

Catalogue 2013 des Formations Continues Assistants Maternels

L'EPE 38 est labellisée par l'Institut FEPEM

Au service de la professionnalisation, l'EPE 38 propose 8 modules de formation pour les assistants maternels du particulier employeur.

Ces modules de formation sont totalement pris en charge.

Renseignez-vous auprès de l'EPE38.



LES 8 MODULES DE FORMATION CONTINUE 2013

Ces formations, totalement gratuites, sont accessibles dans le cadre du droit des salariés à la formation continue.

Chaque module de formation est représenté par une référence.

1. Préparer les repas des enfants / Réf : MIPR
2. Accompagnement à la séparation / Réf : MIAS
3. Éveil de l'enfant / Réf : AMEE
4. Travailler en Maison d'assistants maternels / Réf : AMTG
5. Droits et devoirs dans l'exercice de son métier / Réf : IDDM
6. Adopter une démarche efficace pour trouver de nouveaux employeurs / Réf : MIME
7. Gérer les situations difficiles / Réf : AMGSD
8. Favoriser la bientraitance envers les enfants / Réf : AMBE

Accueillir des enfants à domicile

Préparer les repas des enfants : 24 heures Réf : MIPR

Dates : vendredis 24, 31 mai, vendredi 7 juin, de 9h à 17h et samedi 8 juin, de 9h à 12h

Objectifs

- Répondre aux besoins alimentaires du nourrisson et de l'enfant de façon équilibrée
- Préparer des repas variés, adaptés à l'âge et aux besoins de l'enfant en tenant compte des habitudes de la famille
- Savoir échanger et rendre compte aux familles des questions touchant l'alimentation.

Points clés

- Les règles d'hygiène alimentaire au domicile
- L'accompagnement de l'enfant dans sa progression alimentaire : de l'alimentation lactée à la diversité
- Les règles de conservation des aliments
- La préparation des repas adaptés à l'âge des enfants
- Les régimes alimentaires (allergie, diarrhée, constipation ...)
- Les principaux troubles de l'alimentation
- L'hygiène, la prévention et la sécurité lors de la préparation et de la prise des repas des enfants.

Accueillir des enfants à domicile

Accompagnement à la séparation : 24 heures Réf : MIAS

Dates : vendredis 24 et 31 mai et vendredis 7 et 14 juin, de 9h à 16h

Objectif

- Gérer les temps de séparation, au quotidien et dans les situations exceptionnelles.

Point clés

- Les processus d'attachement et de séparation dans le développement de l'enfant
- Le rôle des objets transitionnels
- Les conditions à réunir pour améliorer les moments de séparation au quotidien
- L'accompagnement des situations de séparation liées à des événements spécifiques (hospitalisation, rupture d'un accueil, divorce, perte d'un parent)
- Les ruptures brutales ou imprévues
- Les processus de deuil.

Organiser des activités d'éveil et de loisirs

Eveil de l'enfant : 24 heures Réf : AMEE

Dates : lundi 21, mardi 22, jeudi 24 et vendredi 25 octobre, de 9h à 16h

Objectifs

- Proposer et organiser des activités en fonction de l'âge des enfants accueillis
- S'appuyer sur le jeu comme élément essentiel dans le développement psycho-affectif et psychomoteur de l'enfant.

Points Clés

- Les notions de base du développement de l'enfant pour mieux adapter et choisir les activités ludiques
- Les principaux jeux et jouets selon l'âge des enfants
- Les activités ludiques et/ou de création : dessin, peinture, activités manuelles, lecture, musique, danse...
- Les activités en dehors du domicile, au sein de structures de proximité telles que : bibliothèque, ludothèque, clubs de sport, multimédia ...
- L'organisation d'activités dans le temps de l'accueil.

Gérer son activité professionnelle

Travailler en Maison d'Assistants Maternels : 16 heures Réf : AMTG

Dates : lundi 21, mardi 22 octobre, de 9h à 16h et mercredi 23 octobre, de 9 h à 13h

Objectifs

- Aider les assistants maternels qui souhaitent créer une MAM.

Points clés

- Identification des types de projets, organisationnels et ou éducatifs, notamment dans le cadre des Maisons d'Assistants Maternels
- Identification des compétences et des aptitudes à travailler ensemble
- Organisation d'un projet collectif, en fonction des compétences, des souhaits et des disponibilités de chacun
- Travail en mode projet : définition du projet, répartition des tâches, suivi, reporting, ajustement en fonction des aléas ...
- Gestion de la sécurité et de la responsabilité dans le cas de projet collectif
- Mettre en place la délégation d'accueil

Gérer son activité professionnelle

Droits et Devoirs dans l'exercice de son métier : 20 heures Réf : IDDM

Dates : lundi 1^{er}, mardi 2, mercredi 3, jeudi 4 et vendredi 5 juillet, de 9h à 13h

Objectifs

- Connaitre le cadre juridique de son activité professionnelle afin de maintenir un climat de confiance avec ses employeurs
- Savoir effectuer des démarches administratives

Points clés

- Effectuer une demande de congés, de formation ou anticiper une demande d'accompagnement à une démarche de VAE
- Connaître les particularités du paiement sous forme de CESU
- S'organiser pour faciliter son remplacement dans le cadre des congés ou départ en formation
- Administrer au quotidien son activité multi-employeurs
- Lettre d'engagement et contrat de travail
- Utilisation de la convention collective des Assistants Maternels
- Les différents moyens de paiement. Le CESU déclaratif.
- Demande d'avenant au contrat de travail (changement de métier, d'horaires, activités supplémentaires...)
- Les différentes causes de rupture du contrat de travail
- Calcul des salaires (nets-bruts)
- Déclaration au réel, déclaration au forfait

Gérer son activité professionnelle

SUITE

Droits et Devoirs dans l'exercice de son métier : 20 heures Réf : IDDM

Points clés (suite)

- Heures supplémentaires
- Cas particuliers : déplacements pendant le travail (coût, assurances), arrêt de travail
- Gestion d'un planning pour une activité multi employeur au domicile.
- La mise en œuvre effective d'une activité salariale au domicile du Particulier Employeur :
 - Prise en compte des habitudes de la maisonnée
 - Temps d'adaptation
 - Définition de l'espace professionnel du salarié et de l'espace privé du Particulier Employeur
 - Mise en place d'un cahier de liaison pour différentes transmissions
 - Recensement des numéros de téléphone utiles
 - Demande d'autorisations écrites auprès du Particulier Employeur
 - Notions de délégation et de limites du métier exercé
- Discrétion professionnelle et règles de déontologie
- Règles d'hygiène et de sécurité
- Anticipation de l'organisation de son remplacement en cas d'absence
- Communication sur son métier, ses limites, ses activités, son organisation en tant que salarié auprès de plusieurs Particuliers Employeurs.

Gérer son activité professionnelle

Adopter une démarche efficace pour trouver de nouveaux employeurs

Dates : lundi 22, mardi 23 avril, de 9h à 17h et mercredi 24 avril, de 9h à 16h

20 heures Réf : MIME

Objectifs

- Permettre au salarié du particulier employeur de mettre en place une démarche pour développer son activité professionnelle auprès de plusieurs employeurs

Points clés

- Valoriser son expérience professionnelle, de ses projets personnels
- Veille des évolutions du secteur
- Créer des outils de communication nécessaires sur le territoire
- Utiliser des supports et dispositifs existants (sites internet, forum ...)
- Préparer des campagnes de recherche dans son environnement proche
- Gérer au quotidien son activité (concilier le développement de son activité avec les emplois en cours ...)
- Organiser son planning et de ses déplacements
- Préparer une situation d'entretien d'embauche
- Création et/ou alimentation de son e-portfolio.

Prévenir les risques et les situations difficiles

Gérer les situations difficiles de l'enfant : 24 heures Réf : AMGSD

Dates : jeudi 4, vendredi 5, lundi 8 et mardi 9 juillet, de 9h à 16h

Objectifs

- Permettre à chaque assistant maternel de repérer et comprendre les angoisses et les situations difficiles vécues par les enfants telles que le divorce, le deuil, un déménagement, une naissance, une adoption...)

Points clés

- Savoir repérer les changements chez l'enfant et déceler les situations difficiles
- Comprendre les angoisses liées aux différentes situations et le ressenti de l'enfant en fonction de son étape du développement
entrer en dialogue avec les parents sans outrepasser les limites déontologiques
- Situer son rôle en tant que professionnelle
- Proposer un accompagnement adapté en tenant compte des autres enfants accueillis

Points de vigilance et recommandations particulières

Prendre en compte les difficultés de communication avec les parents
Intégrer une vigilance particulière sur les signes de maltraitance

Prévenir les risques et les situations difficiles

Favoriser la bientraitance envers les enfants : 24 heures Réf : AMBE

Dates : samedis 9, 16 et 23 novembre, 7 et 14 décembre, de 9h à 13h

Objectifs

- Entrevoir la bientraitance dans une démarche de qualité d'accueil du jeune enfant.

Points clés

- Définir la notion de maltraitance
- Rappeler les textes législatifs définissant la maltraitance et les obligations légales en découlant (articles 434 et al. du code pénal)
- Définir la notion de bientraitance et des « douces violences »
- Identifier les différents types de violences faites aux enfants (violences psychologiques, privations de soins et d'alimentation, violences physiques, violences sexuelles etc.)
- Inciter à promouvoir les limites sécurisantes auprès de l'enfant
- Encourager la communication et la verbalisation des faits observés
- Savoir chercher et trouver les bons interlocuteurs pour envisager un signalement (Allo enfance maltraitée au 119 entre autres)
- Respecter le seuil de tolérance de chaque professionnel et le rassurer dans ses décisions
- Développer ses compétences relationnelles de réassurance auprès de l'enfant
- S'approprier des outils aidant le professionnel à repérer la maltraitance et à encourager la bientraitance.

*Tous ces modules de formation sont proposés à Grenoble ,
dans les locaux de l'Ecole des Parents et des Educateurs.*

*Cependant n'hésitez pas à nous contacter et nous tenterons de mettre en
place un stage de formation au plus près de votre domicile.*

EPE 38

89 bis rue Général Mangin, 38100 Grenoble

Téléphone : 04 76 23 63 90

Fax : 04 76 23 63 99

Adresse électronique : contact@epe38.fr

Contacts :

Olivier Grandpré, directeur de l'EPE

Eliane Bonjean, chargée de coordination et de développement

Khaldia Belkacem, responsable Formation Obligatoire des Assistants
Maternels.